

Français !

« Vous êtes maintenant Français. Vous appartenez à la communauté nationale ». Le 18 octobre, le sous-préfet de Brest, le procureur de la République et des élus de la région brestoise ont remis, officiellement, à 23 personnes leurs décrets de naturalisation.

D'origine algérienne, bosniaque, brésilienne, camerounaise, malgache, marocaine, pakistanaise, philippine, roumaine, russe, turque ou vietnamienne, ces personnes sont officiellement devenues françaises.

Au cours de cette cérémonie officielle, le sous-préfet de Brest, Ivan Bouchier, a rappelé ce que signifie être Français, les droits que cela implique mais aussi les devoirs qui en découlent.

« Étrangers en situation régulière sur le territoire, les 23 personnes qui ont reçu leur décret de naturalisation le 18 octobre ont acquis le droit de vote, réservés aux citoyens français. Il s'agit d'un droit, mais aussi d'un devoir », a rappelé le sous-préfet qui a invité les nouveaux Français à s'inscrire sans tarder sur les listes électorales. Ils ont aussi, ainsi que leurs enfants, acquis la possibilité de s'engager dans l'armée pour, le cas échéant, défendre le territoire et les valeurs de la République.

Être Français, c'est appartenir à une communauté de destins et prendre, en bloc, tout ce que cela implique. C'est d'abord adhérer aux valeurs de la République française : la liberté qui permet d'entreprendre, se déplacer, penser et dire ce que l'on veut, dans la limite de la loi, car « la liberté sans limite, c'est la licence ». L'égalité, qui considère que tous les citoyens disposent



La remise du décret par les élu.e.s

des mêmes droits quelle que soit leur origine. La fraternité qui consiste à s'aider les uns les autres. Elle se traduit, très concrètement, en France, par l'existence d'un système de protection sociale auquel chacun contribue et qui permet à tout le monde d'être soigné. À ce triptyque, le sous-préfet a rajouté la laïcité. « En France, l'État est neutre. Il garantit le droit de pratiquer sa religion, d'en changer ou de ne pas en avoir. »

Appartenir à la communauté nationale, c'est aussi prendre l'Histoire de France dans son ensemble, avec ses nombreuses parts de lumières, mais aussi ses quelques parts d'ombres. C'est après avoir entonné la Marseillaise que les élu.e.s des communes concernées (Brest, Plouzané, Ploudalmézeau...) ont solennellement remis les décrets de naturalisation signés par le premier ministre.

En 2015, dans le Finistère, 276 ressortissants étrangers ont déposé une demande d'acquisition de la nationalité française. 249 ont été naturalisés. 106 par décret et 143 sont devenus Français par mariage.

En France 61 564 personnes sont devenues françaises par décret et 25 044 par mariage.

CAP
FINISTÈRE
26 B, rue Aristide-Briand
29000 QUIMPER
DÉPOSÉ LE 27/10/2016



Combien ça coûte ?

Combien ça coûte ? Ou plutôt comment faire pour que ça coûte encore moins ? Le 20 octobre, à la session plénière du Conseil départemental, c'est la question qu'a posé une élue de droite après la présentation d'un rapport sur la politique départementale de protection de l'enfance.

Ce rapport aborde des questions aussi importantes que la responsabilité pénale des départements, le difficile équilibre à trouver, par exemple pour des médecins entre secret médical et signalement d'enfants en danger. Comment faire en sorte que tous les acteurs de la protection de l'enfance puissent agir efficacement pour aider des familles en difficulté, éviter des drames ?

Et la première question qui vient à l'esprit des élus de l'alliance est : comment se fait-il que la question de la réduction des coûts ne soit pas abordée ? Une question, malheureusement, révélatrice d'un certain état d'esprit.

PS29

Chiffre de la semaine

+ 6 %

C'est le taux de progression du nombre de collégiens. Preuve que la réforme du collège ne condamne pas l'apprentissage de l'allemand.